



Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 15 décembre

2022

Présents : Thomas OTTENHEIMER- Nelly GUILLET-Rachel MAGNIN -Nicolas MORFIN - Anthony AUDRAPT- Christophe TORREGROSSA- Denis PELLISSIER

Excusé : Dominique GUILLET

Secrétaire de séance : Denis PELLISSIER

Autre(s) personne(s) présente(s) : CHARRASSON Audrey

En préambule à cette séance de conseil Municipal, VercorSoleil représenté par Jean Eric De Rango est venu présenter un projet d'Autoconsommation Collective pour la production électrique générée par les toitures des Communes mises à disposition de Vercorsoleil. Ce n'est que la 1^{ère} étape, et l'association souhaite savoir si les communes sont intéressées par ce projet de consommer local et de maîtriser le cout des énergies dans les 10 prochaines années. A ce stade la commune de Vassieux donne un accord de principe afin qu'une étude soit réalisée sur les consommations des différents compteurs communaux (accès LINKY) et permettre à l'association VercorSoleil d'engranger un maximum d'information pour étayer ce projet d'autoconsommation collective

Ajout Ordre du Jour : Convention EPIC pour mise à disposition personnel voltigeur

Ordre du jour :

1. Approbation PV et compte rendu conseil du mois d'octobre – **Approuvé à l'unanimité des présents**
2. Désignation Secrétaire de séance : Denis Pellissier
3. Tirage au sort pour les petits déjeuners des habitants janvier

Compte tenu des vœux du conseil municipal le 07 Janvier puis du repas des anciens le 14 Janvier, il est proposé de reporter à Février le prochain petit déjeuner des habitants.

4. Convention EPIC :

Les stations de la Drôme sollicite la commune afin que cette dernière autorise Yann Cerdan, responsable des services techniques, agréé voltigeur, d'être mis à disposition en cas de panne du télésiège du Col de Rousset et de pouvoir ainsi participer à l'évacuation des personnes. Comme pour la mise à disposition des agents pour les interventions pompiers, cette mise à disposition se fera uniquement avec l'accord de la commune, ne coutera pas d'argent à la collectivité et le temps d'intervention de l'agent sera pris sur les heures de récupération. **Soumise au vote, cette convention est approuvée à l'unanimité des présents**

5. Budget : décision modificative budget principal

Il s'agit d'une opération comptable classique de fin d'année visant à ajuster le budget au montant réel des dépenses sur les lignes en dépassement de budget. C'est un moyen de contrôle, pour les élus, de suivi du



budget. La décision soumise à l'accord des élus concerne un dépassement des dépenses liées aux charges de personnel suite à la revalorisation du point d'indice courant 2022 ayant entraîné un léger dépassement du budget « charges de personnel » **Soumise aux votes Approuvé à l'unanimité des présents**

6. Assurances- groupement de commande CCRV/ adhésion individuelle :

La commune a adhéré au groupement d'assurances avec la CCRV et les 17 autres communes afin d'espérer pouvoir bénéficier de tarifs plus avantageux ; ce qui ne sera malheureusement pas le cas pour la commune de Vassieux qui voit sa prime d'assurance pour les véhicules augmenter de 120% en 2023, en raison d'un taux de sinistralité trop conséquent avec les véhicules communaux lié aux très nombreux accidents et accrochages avec le chasse neige, fourgon sur les années 2021-2022.

Dans le cadre du groupement, seule la SMACL accepte de continuer à assurer la commune, les autres assureurs ne souhaitent pas se positionner au vu de la sinistralité trop importante. La commune va donc devoir souscrire au contrat de groupement de la CCRV pour continuer à pouvoir bénéficier d'une assurance pour les véhicules **Tout en déplorant le taux de sinistralité, les élus n'ont d'autres choix que d'approuver la proposition de la SMACL.**

7. Périscolaire :

Demande du centre d'accueil des Marmottons, périscolaire le mercredi : dans le cadre de la convention qui lie la commune avec le centre de Loisirs pour l'accueil périscolaire (Mercredi), le centre sollicite les communes du Vercors pour la prise en charge des repas à hauteur de 3.50 € / repas / enfant afin de permettre ainsi aux enfants inscrits à cet accueil de bénéficier d'un repas commun et équilibré.

Après concertation avec les autres communes, il est proposé aux élus de ne pas répondre favorablement à cette demande au regard des couts liés à ce service qui bénéficie à peu de familles de la commune.

8. Assainissement :

- Adhésion Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le schéma directeur Assainissement :

La commune est dans l'obligation de lancer ce schéma car les conditions de fonctionnement de la station ne répondent plus aux normes imposées par les services de l'état et la réalisation de ce schéma directeur est la condition sine-qua-non pour voir aboutir la Révision de notre document d'urbanisme PLU et pour obtenir les financements pour les travaux à venir.

Le service « Eau » du département nous propose de nous accompagner. Cette mission d'assistance à maitrise d'ouvrage représente un cout de 4500€ Ht auquel il faudra ensuite ajouter les frais du bureau d'études. Le coût total de ce schéma directeur est estimé à 48 000 Euros et sera financé à hauteur de 80% par le conseil départemental et l'Agence de l'eau. **Soumise aux votes, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents**

- Taxe d'assainissement

Par ailleurs, afin de pouvoir bénéficier des aides il convient de revoir le prix de la taxe d'assainissement. Le montant de cette taxe doit représenter 1 Euro HT/m3 assaini. Pour mémoire, cette taxe n'a pas été réévalué depuis 2010. Compte tenu de l'enjeu (à savoir obtenir 80% de financement sur les travaux) il est donc proposé de réévaluer à hauteur de 1 Euro / m3. **Soumise aux votes, cette proposition est approuvée à l'unanimité**



9. Local Orange : devenir de ce tènement :

La commune avait interpellé ORANGE concernant le local situé derrière le monument 14-18 et avait pris un arrêté de péril pour obliger ORANGE à sécuriser ce bâtiment devenu dangereux (toiture). Orange a sécurisé le site en l'enveloppant de filets la toiture.

Dans un 1^{er} temps, ORANGE avait proposé de céder ce tènement à hauteur de 4 000 Euros, la démolition restant à la charge de la commune. Au vu des montants estimatifs de la destruction, la commune avait demandé la vente à l'euro symbolique.

Aujourd'hui ORANGE revient vers la commune et propose de céder le bâti en contrepartie d'une division foncière, d'un acte notarié et d'une place de stationnement, pris en charge par la commune. Cette proposition soumise aux élus est à nouveau refusée car elle engendrera des coûts d'enregistrement important sans régler le problème du financement de la démolition. Une réponse en ce sens sera adressée à Orange.

10. Cimetière :

Suite à la demande de résidents secondaires de pouvoir être enterrés dans le cimetière du village, il est proposé que la commune applique stricto sensu la loi, à savoir : Article sur le droit à l'inhumation - Article L2223-3 du CGCT prévoit que la sépulture dans un cimetière est due notamment « aux personnes décédées sur son territoire quel que soit leur domicile et aux personnes domiciliées sur son territoire ». Cette proposition est justifiée par le nombre de place désormais limité et par le souci de ne pas avoir à anticiper un agrandissement du cimetière. **Soumise aux votes Approuvé à l'unanimité des présents**

11. Déneigement :

Un point sur le premier (et court) épisode neigeux de début décembre est exposé aux élus. Des dysfonctionnements ont été notés et corrigés pour les prochaines chutes de neige.

12. Organisation repas des Aînés

Conformément à l'engagement pris par les élus, un repas des aînés sera proposé le 14 Janvier au Village Vacances du Piroulet. Il concernera les résidents principaux de plus de 70 ans et leurs conjoint(e)s ainsi que les élus (sans leurs conjoint(e)s).

13. Comptes-rendus réunions et informations diverses

- Publipostage prévu le 2 janvier pour envoi de la carte de vœux à la population et invitation à la cérémonie des vœux du 7 janvier 2023. Remerciements à Rachel Magnin pour la réalisation de la carte de vœux.
- Réunion ONF/PNRV/Association mushers professionnels/communes du Vercors Drôme + Marignac + Die /Département de la Drôme/Stations de la Drôme. Cette réunion a été organisée à l'initiative du service Environnement et Sports Nature du Département et du Parc du Vercors. Elle s'inscrit dans la continuité des précédentes réunions organisées sur la même thématique. Elle vise à concilier les usages des sports de nature avec les autres acteurs du territoire. Cette réunion a permis de lister à nouveau les points à clarifier sur l'usage des différents chemins pour la pratique de l'activité mushing. Des réunions par commune seront organisées pour finaliser ce travail.



- Compte rendu réunion sous-préfecture : Cette réunion avait pour objectifs d'évoquer le financement des travaux des traversées de village, le devenir de la chapelle des anciens baraquements et le financement du matériel de déneigement. Pour le financement de la traversée de village, le dossier est à jour et la décision relève désormais de Mme la Sous-Préfète et de ses services. Pour l'ancienne chapelle des baraquements, l'Etat, propriétaire a pris connaissance de la consultation publique et de la décision du conseil municipal qui en a découlé. Pour le matériel de déneigement, un financement de l'Etat est envisageable en complément de celui du conseil départemental. Un dossier a été déposé en ce sens et la décision relève désormais des services de l'Etat.
- Compte rendu réunion travaux aménagements urbains : suite aux inspections des réseaux eaux pluviales/eau potable/assainissement, il ressort que le réseau d'eaux pluviales est en très mauvais état et nécessiterait des travaux importants et onéreux. Des discussions sont en cours avec le BE et avec les financeurs pour connaître nos obligations et les financements possibles.
- Courrier Base Nature qui sollicite la remise gracieuse de location d'un terrain communal pour l'année en cours. Cette demande est refusée car la dédite n'a été envoyée qu'en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le secrétaire de séance,

Denis PELLISSIER

